

Image not found or type unknown



Renseignements pension alimentaire

Par **Walck**, le **28/10/2009** à **14:20**

Bonjour, rnJ'ai 77 ans, divorcé, un fils de 20ans qui maintenant ne vit plus avec sa mère. rnDepuis une année je lui règle directement la pension alimentaire qui se monte à 330 Euros. Il vient de passer son BTS de mécanicien dans l'aviation. Maintenant rnIl voudrait faire des études pour devenir pilote de ligne. Les études coûtent pas rnMal d'argent. Aussi pour avoir les moyens il me demande si c'était possible de rnLui régler d'avance 3 ou 4 années de cette pension alimentaire. rnPour ma part m'obligerai de faire un retrait sur une assurance vie, mais je ne suis pas contre, si cela peut l'aider. rnJe voudrais savoir si cela peut se faire, et si je ne cours pas le risque qu'éventuellement un jour en puisse me reprocher de ne pas payer mensuellement cette pension. Merci de votre Réponse